- Journée portes-ouvertes Natagora : A la découverte des réserves.

La création d'une réserve : tout sauf un long fleuve tranquille.

Lors de notre journée « portes ouvertes » de ce dimanche 21 mai, Gauthier, responsable du suivi des réserves de notre régionale au sein de Natagora , nous a accompagnés sur le parcours « en bord de réserves », et nous a donné de nombreuses informations quant à ces dernières (leurs créations, leurs aménagements…).

Nous nous sommes efforcés de synthétiser au mieux cette somme d'informations pour en garder une trace.

- Qu'est-ce qu'une réserve naturelle ? Différences entre réserve, parc naturel, parc national, etc.

Nombreux sont les différents statuts de protection de la nature en Wallonie : réserve naturelle, SGIB, ZHIB, CSIS, parc naturel, parc national,… Pas toujours facile de s'y retrouver.

Il serait trop long de reprendre ici toutes les caractéristiques de ces différents statuts de protection mais nous allons nous attarder sur certains d'entre eux.

- La « Réserve naturelle » est le statut de protection le plus fort en Wallonie pour préserver la nature et la biodiversité qui s'y trouve. L'objectif principal est la conservation voire l'amélioration de la biodiversité. Une réserve naturelle peut être intégrale (on y laisse la nature reprendre complètement ses droits) ou gérée (on guide la nature à travers diverses gestions de manière à ce que les habitats soient adéquats à telles ou telles espèces). Une réserve naturelle peut également être domaniale (gestionnaire public : le DNF) ou agréée (gestionnaire privé : Natagora par exemple). Dans tous les cas, chaque réserve naturelle possède un plan de gestion qui détermine quels sont les enjeux de la réserve et quels sont les moyens mis en place pour y parvenir.

- Le Parc Naturel , tel que celui de l'Ardenne méridionale (https://www.ardenne-meridionale.be/), est constitué d'un ensemble de communes rurales dont l'intérêt naturel, culturel et paysager est remarquable. L'objectif est de développer le territoire durablement en conciliant l'environnement, l'économie et le social.

- Le Parc National, comme celui de la Vallée de la Semois (https://semois-parcnational.be/le-projet/), a pour objectif d'améliorer et de mettre en valeur la diversité des écosystèmes ainsi que l'intérêt paysager d'un territoire géographiquement délimité. Il offre également la possibilité de développer un tourisme doux axé sur les caractéristiques naturelles et paysagères de ce territoire.

- Création d'une réserve

Créer une réserve cela demande opportunité, patience, persévérance, choix et un peu de chance.

Différentes aspects :

1. La maîtrise foncière

   La meilleure façon de protéger un terrain est d'en avoir la maÎtrise foncière. Pour cela, il faut soit acquérir ce terrain, soit faire une convention de mise à disposition (avec un partenaire public), soit faire un bail emphytéotique (avec un propriétaire privé).

   Bien sûr, tous les terrains ne sont pas intéressants pour y créer des réserves naturelles. Ce sont généralement sur des terrains marginaux, c'est-à-dire sans beaucoup d'intérêt économique, que les conditions physico-chimiques sont optimales pour accueillir une grande biodiversité. En effet, ce sont souvent les terrains forts humides, forts secs, fortement en pentes, très caillouteux, etc. qui sont les plus aptes à l'accueil d'une biodiversité rare et originale. La stratégie actuelle de Natagora en terme de maitrise foncière est tout d'abord d'agrandir les réserves naturelles existantes. Dans un second temps, la création d'une nouvelle réserve est envisageable mais va nécessiter une analyse plus approfondie en terme de connexions des habitats et des populations d'espèces mais aussi en terme de richesse biologique déjà présente sur le site.

2. Le dossier d'agrément.

   La maîtrise foncière sur un ensemble de terrains par Natagora ne suffit pas pour faire de ceux-ci une réserve naturelle. Il est nécessaire de remplir un dossier de demande d'agrément, accompagné du plan de gestion de la réserve naturelle, auprès des autorités compétentes du Service Public de Wallonie. C'est finalement un Arrêté du Gouvernement Wallon qui octroiera le statut légal de Réserve Naturelle Agréée.

3. Le Plan de Gestion

   Le Plan de Gestion d'une réserve naturelle va reprendre les enjeux de la réserve naturelle et les moyens de gestions qui sont mis en œuvre pour les atteindre. La gestion d'un milieu, c'est d'abord une question de choix et de priorité. Que veut-on conserver, restaurer, réimplanter, favoriser ?
   Ce choix est parfois difficile et va avoir un impact sur les aménagements à effectuer et sur les hôtes futurs de la réserve. À titre d'exemple, gérer une prairie au dépend d'une forêt qui pourrait se développer naturellement, c'est favoriser la réapparition de certaines espèces de plantes, de papillons, etc. plus menacés, au détriment de certaines espèces d'oiseaux plus communs. Au sein des réserves naturelles, la priorité est donnée aux « urgences » de la biodiversité et au potentiel, parfois unique, offert par le site.

4. Restauration écologique

   Dans certains cas, les écosystèmes objectifs sont tellement dégradés qu'il faut d'abord passer par de la restauration écologique. En fonction de l'objectif recherché, les travaux de restauration peuvent vite devenir conséquents. Par exemple, la conversion d'une plantation résineuse en prairie de fauche n'est pas un travail léger. Cette transformation demande l'utilisation d'engins lourds pouvant notamment impacter les sols et la microfaune qui s'y trouvent. Une fois de plus, il est ici question de choix et de priorité car, si l'utilisation de lourdes machines peut détériorer les sols, elle est toutefois indispensable à la restauration d'une prairie qui accueillera plus tard une importante diversité végétale et faunistique.

   Dans le cas d'une restauration de prairie, une fois le sol préparé, il existe deux possibilités pour relancer la prairie sur sa dynamique écologique.

La première est de laisser faire la nature et d'ainsi favoriser une régénération naturelle à partir des graines enfouies dans le sol, parfois pendant plusieurs dizaines d'années, qui attendent une situation favorable pour germer. Les résultats peuvent être intéressants si la banque de graines présente dans le sol est encore importante et s'il existe des prairies sources à proximité directe du site restauré.

La deuxième solution, utilisée généralement quand la recolonisation naturelle semble trop compliquée voire impossible, est d'aller récolter les graines dans une zone source et d'ensuite les semer dans la nouvelle parcelle.

Il faut être patient quand on fait de la restauration écologique : un site restauré peut mettre plusieurs années avant de devenir très intéressant pour la biodiversité. Les résultats ne sont pas toujours ceux attendus mais sont, dans tous les cas, favorables à la biodiversité.

Très souvent, des inventaires sont réalisés avant et après les restaurations de manière à quantifier et qualifier le succès de la restauration écologique.

5. Financement

Toutes ces mises en œuvre ne sont pas gratuites et peuvent même devenir très coûteuses quand les travaux de restauration sont conséquents et demandent l'intervention d'engins lourds.

Outre les sources habituelles de financement, Natagora peut compter sur des financements européens à travers les projets LIFE.
Les projets LIFE sont des projets cofinancés par la commission européenne pour mener des actions environnementales et climatiques. Depuis 2021 et jusqu'en 2027, un projet LIFE réalise toute une série d'actions de conservation de la nature sur le territoire de la régionale, il s'agit du projet LIFE Connexions.

Des nouvelles du LIFE Connexions…

Début 2021, un nouveau projet LIFE commençait dans le sud de la Wallonie, avec pour objectif la restauration de près de 500 ha de milieux naturels d'intérêt communautaire. Au travers d'actions préparatoires (inventaires, etc.), d'actions de protection (achats de terrain, conventions communales, etc.), de restauration (travaux lourds ou minutieux), de gestion (convention avec agriculteurs ou éleveurs) et de sensibilisation (visites guidées, communications diverses) , l'équipe du projet tente d'agrandir et de reconnecter les réserves naturelles de Dinant à Arlon en passant notamment par Gedinne et Bouillon.

Voilà donc déjà un peu plus de deux ans que ce projet de conservation agit sur le territoire de la régionale Lesse et Houille et nous pouvons déjà faire un premier bilan des diverses actions déjà réalisées.

Suite aux démarchages effectués, près de 25 nouveaux hectares ont pu être protégés dans la région. Ainsi, la réserve naturelle de Boiron a vu sa surface doubler (+11,11 ha) tandis que les réserves naturelles de la Vallée de la Houille (+4,24 ha), de la Vallée de la Hulle (+1,75 ha), de la Vallée de la Houillette (+2,84 ha), du Ry de Bives (+1,67 ha) et de Roda (+2,97 ha) voient également leur surface quelque peu agrandie. De plus petites acquisitions ont également permis une légère augmentation de la superficie des réserves de Thibautienne (+7 a) et de Pré Taman (+15 a).

En ce qui concerne les actions de restauration, les premiers gros travaux commenceront fin d'été/début de l'automne 2023 avec notamment la restauration de pelouses acides (appelées nardaies) dans les réserves de la Vallée de la Houille et de Boiron. Au sein des réserves de Roda et de la Vallée de la Houillette, ce sont des prairies maigres de fauches qui seront restaurées en lieu et place d'anciennes plantations résineuses. Espérons que bientôt les papillons s'épanouiront dans ces nouvelles zones ouvertes, couvertes de fleurs.

L'équipe du projet a encore 5 années devant elle pour continuer sur cette lancée et atteindre les objectifs ambitieux qui ont été fixés.